

# La notion de Risques Naturels et Risques Technologiques

Toute construction peut-être exposée à différents risques : on distingue les risques naturels et les risques technologiques. Les enjeux liés à ces risques concernent en premier lieu la protection des personnes, mais également la limitation des dommages matériels.

## RISQUES NATURELS

La notion de risque naturel recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements.

Plus ou moins violents, ces événements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental :

**Inondation - Mouvement de terrain - Séisme - Tempête - Tsunami - Sécheresse - Canicule - Éruption volcanique - Avalanches - Grand froid - Feux de forêts - Cyclone -**



La prévention des risques naturels consiste à s'adapter à ces phénomènes pour réduire, autant que possible leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels.

■ Retrouvez des informations sur chacun des risques, ainsi que les dispositifs mis en place sur le site du gouvernement :



► **Risques Naturels**

Ou consultez :

<https://www.gouvernement.fr/risques>



## RISQUES TECHNOLOGIQUES ou INDUSTRIELS

Les risques technologiques sont liés à l'activité humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Ils peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes, leurs biens et l'environnement.

**Transport et stockage de matières dangereuses - Accident industriel - Accident nucléaire - Risque minier - Rupture de barrage -**



■ Retrouvez des informations sur le site du gouvernement :



► Risques Industriels

Ou consultez :

<https://www.gouvernement.fr/risques>



■ Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) mis en place autour des sites industriels à risques dits "SEVESO seuil haut" décrivent un périmètre autour du site dans lequel des travaux sur les bâtis sont rendus obligatoires pour réduire les effets thermique, toxique ou de surpression d'un accident. Ces travaux de prévention peuvent faire l'objet de spécificités.

[Pour Mémoire : L'accident près de Seveso en Italie, en 1976 a donné son nom à une directive européenne (1982), qui vise à limiter les risques d'accidents industriels et leurs conséquences.]

► Consultez les prescriptions des PPRT en Occitanie :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-des-travaux-prescrits-par-les-pprt-a4440.html>

► Retrouvez le recensement des établissements SEVESO en Occitanie sur : (site régulièrement mis à jour)

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/recensement-des-etablissements-seveso-en-region-a18220.html>



■ Si vous avez un projet de construction sur une zone couverte par un PPRT, consultez le guide réalisé par le CEREMA et INERIS :



**"Guide de prise en compte des risques technologiques dans la conception des logements neufs"**

### INFORMEZ-VOUS

Pour vous informer sur les risques près de chez vous, consultez le site : Géorisques.



### OBLIGATION

**Le vendeur ou le bailleur d'un bien immobilier est dans l'obligation de fournir à l'acheteur ou au locataire, un état des risques résumant les risques naturels et/ou technologiques auxquels le bien est exposé.**

► Cette démarche est simplifiée grâce à la mise à disposition d'un outil numérique, disponible sur Géorisques ou directement sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/etat-des-risques-simplification-demarche-errial-georisques>

⇒ En Occitanie, retrouvez les informations sur la prévention des risques sur le site de la DREAL :

**Risques Naturels :**

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/risques-naturels-r7831.html>

**Risques Industriels :**

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/risques-industriels-r7830.html>

**Informations complémentaires :**

<https://www.gouvernement.fr/risques/risques-naturels>

<https://www.gouvernement.fr/risques/accident-industriel>

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/prevention-des-risques-r7798.html>

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/guide-prise-compte-risques-technologiques-conception>

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-risques-r8161.html>

<https://www.gouvernement.fr/risques/risques-technologiques>

<https://www.georisques.gouv.fr/>